

Info-nouveautés

2026-2027



École secondaire
Pamphile - Le May
Engagement - Respect - Collaboration



À tous les parents des élèves de l'école secondaire Pamphile-Le May

Bonjour chers parents,

Voici notre Info-nouveauté 2026-2027. Vous trouverez tous les changements fait au niveau des règlements et de certaines informations. Bonne lecture!

Changement de direction adjointe

Nos directions adjointes changeront durant l'été. **Monsieur Mathieu Blais** nous quitte pour la formation professionnelle, nous lui souhaitons du succès dans son nouveau mandat. **Madame Sophie Glazier** prend sa retraite, nous la remercions pour son investissement dans notre école. **Monsieur Luc St-Louis**, prendra le mandat de direction adjointe.

Casiers 2026-2027

Chaque année, les membres du comité climat scolaire se réunissent dans le but d'améliorer le climat de l'école. Cette année, le comité a travaillé, entre autres, sur l'aménagement des lieux de l'école, plus précisément sur la façon d'attribuer les casiers. Jusqu'à présent, les niveaux du premier cycle étaient au sous-sol et les élèves du deuxième cycle étaient répartis au rez-de chaussée. Notre constat est le suivant : le sous-sol est plutôt très bruyant et agité, amenant plusieurs conflits, bousculades ainsi que du vandalisme.

Pour remédier à cette situation, nous avons complètement réaménagé l'organisation des casiers pour l'année 2026-2027. Les différents niveaux de la première à la cinquième année du secondaire seront mélangés sur les deux étages, mais regroupés par niveaux, ce qui devrait favoriser un climat agréable et plus calme. Par exemple, les casiers des élèves de 4^e secondaire pourront être à côté d'un groupe de deuxième secondaire. Les élèves de première secondaire seront seuls dans leur casiers et regroupés par groupe tuteur. Nous espérons ainsi qu'ils développent un sentiment d'appartenance à leur groupe et que cela facilite le travail de la T.E.S du niveau. Étant donnée l'augmentation de notre clientèle, les élèves de cinquième secondaire seront deux par casier.

L'objectif ultime est que les plus vieux servent de modèles aux plus jeunes dans la façon de se comporter dans les lieux communs et de repenser ces aires avec des endroits réservés aux activités plus calmes et d'autres aux activités plus bruyantes.

Bien sûr, il y aura une période d'adaptation pour cette nouveauté, mais nous croyons que ce changement sera vraiment positif pour tous à long terme. Nous travaillons très fort pour que tous les élèves trouvent leur place dans l'école et s'y sentent bien.

Merci de votre collaboration,

Les membres du comité climat scolaire

6380, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Coordonnées

Téléphone : 418 796-0503

Télécopieur : 418 926-3123

Courriel : pamphile-lemay@cssdn.gouv.qc.ca

Site Internet : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pamphilelemay/>



Facebook



Info-nouveautés

2026-2027



École secondaire
Pamphile - Le May
Engagement - Respect - Collaboration



Application Clic-École

Voici les sites pour accéder à l'application Clic école, le portail parent :

Clic école

- Accédez à la page Internet suivante :
<https://www.quebec.ca/clic-ecole>
- Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous référer au site suivant :
<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/clic-ecole>

Voici quelques ajouts :

Trajectoire d'intervention auprès des élèves en trouble d'adaptation

En dehors de la classe, l'élève doit avoir un comportement adéquat et sécuritaire. Tous les intervenants scolaires peuvent intervenir auprès d'un élève. L'élève doit écouter l'intervenant et adopter le comportement nommé et attendu.

Code vestimentaire

- Les vêtements proviennent de la collection « Impression Pro Design » et des collections antérieures.
- Le pantalon de pyjama n'est pas autorisé.
- Les espadrilles de gymnase à semelle non marquante sont obligatoires.
- Les souliers de « skate » et de toile sont interdits.

INFORMATION IMPORTANTE - Modification des procédures :

Absence

L'absence doit être déclarée sur l'application **Clic-École** avant ou le jour même. Le motif doit être valable. Si l'appel ne peut être fait le jour même, **il doit être fait dans les 24 heures**. À la suite de ce délai, l'absence sera considérée comme non justifiée. Une sanction sera appliquée à l'élève selon la trajectoire suivante :

- **Pour chaque période d'absence non-motivée**, l'élève recevra un billet de reprise de temps et sera convoqué un midi au local d'encadrement. Si l'élève ne se présente pas, nous informerons l'élève et le parent de la conséquence (possibilité de reprise de temps après l'école, lors d'une journée pédagogique ou suspension interne).
- **Lorsque la situation d'absence affecte le rythme d'apprentissage et la réussite de l'élève**, l'élève sera convoqué à une reprise de temps après l'école ou lors d'une journée pédagogique pour reprendre le travail.
- **Si l'absentéisme perdure**, d'autres moyens seront envisagés : contrat d'assiduité, rencontre avec les parents et l'équipe-école, plan de réintégration, signalement au département de la protection de la jeunesse ou autres mesures disciplinaires.

Nous vous rappelons qu'en tant que parents, vous devez prendre les moyens nécessaires pour que votre enfant soit présent à l'école.

6380, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Coordonnées

Téléphone : 418 796-0503
Télécopieur : 418 926-3123
Courriel : pamphile-lemay@cssdn.gouv.qc.ca
Site Internet : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pamphilemay/>



Facebook



Info-nouveautés

2026-2027



École secondaire
Pamphile - Le May
Engagement - Respect - Collaboration



Absence pour voyage et activités en famille

Vous avez fait le choix de partir en vacances ou d'autoriser votre enfant à pratiquer une activité sur le temps de classe. Nous vous souhaitons un bon voyage, une belle activité.

Cependant, veuillez noter que nous ne pouvons pas nous engager à vous remettre à l'avance le travail qui sera à faire en classe lors de ce congé et que votre enfant ne bénéficiera pas de récupération personnalisée à son retour.

Absence à une évaluation

- L'élève pourra faire sa reprise de l'évaluation lors d'une récupération ou lors du prochain cours selon les indications et les modalités de son enseignant.
- Si l'élève n'est pas présent à sa reprise avec son enseignant, il perd le privilège d'avoir le soutien de son enseignant. Il devra faire son évaluation au local de la relance à la date et à la période ciblées par son enseignant.
- Si c'est impossible par la nature de l'évaluation de faire la reprise à la relance, l'enseignant donnera la note zéro en informant les parents.
- Pour les absents chroniques aux évaluations, une trajectoire pourrait être appliquée.

Pour un élève qui ne remet pas un travail

- Aucun point ne sera enlevé pour le retard de la remise du travail.
- L'enseignant enverra un courriel à l'élève et aux parents en indiquant que l'élève a reçu la note zéro.
- Dans ce courriel personnalisé, l'enseignant informera l'élève qu'il a 5 jours ouvrables pour remettre le travail sinon, il conservera sa note zéro.
- C'est la responsabilité de l'élève de valider que son travail a été reçu par l'enseignant.

Pour un élève qui a fait du plagiat

- L'enseignant peut avoir l'assurance que l'élève a triché ou avoir des doutes raisonnables que l'élève a triché.
- Le plagiat peut prendre plusieurs formes (utilisation inadéquate de l'intelligence artificielle, appropriation d'une production d'une autre personne sans en citer la source, regarder sur la copie d'un autre, avoir des réponses cachées, etc.).
- L'enseignant pourra, selon le contexte et sans justification :
 - Permettre une reprise du travail ou de l'évaluation
 - Donner une pénalité sur le résultat
 - Donner la note de zéro.
- Peu importe la décision de l'enseignant, le parent et l'élève seront informés par l'enseignant.

Transport scolaire

Afin de prévenir les accidents, les règles de sécurité et de civisme émises par les Services du transport du CSSDN doivent être respectées. Pour toute demande de changement de parcours, communiquer avec les Services du transport du Centre de services scolaire via le site Internet à l'adresse : <http://transport.cssdn.gouv.qc.ca/>.



6380, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Coordonnées

Téléphone : 418 796-0503
Télécopieur : 418 926-3123
Courriel : pamphile-lemay@cssdn.gouv.qc.ca
Site Internet : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pamphilemay/>



Facebook



Info-nouveautés

2026-2027



École secondaire
Pamphile - Le May
Engagement - Respect - Collaboration



Bibliothèque

La bibliothèque étant un lieu de lecture et de travail, le calme doit y être respecté. La bibliothèque est ouverte aux pauses et sur l'heure du midi à compter de 12 h 30. Pour emprunter des documents, l'élève doit utiliser le code zébré à l'intérieur de son agenda ou sur leur carte étudiante. Il est permis d'utiliser le Chromebook aux pauses et sur l'heure du diner pour effectuer du travail scolaire.

Alimentation

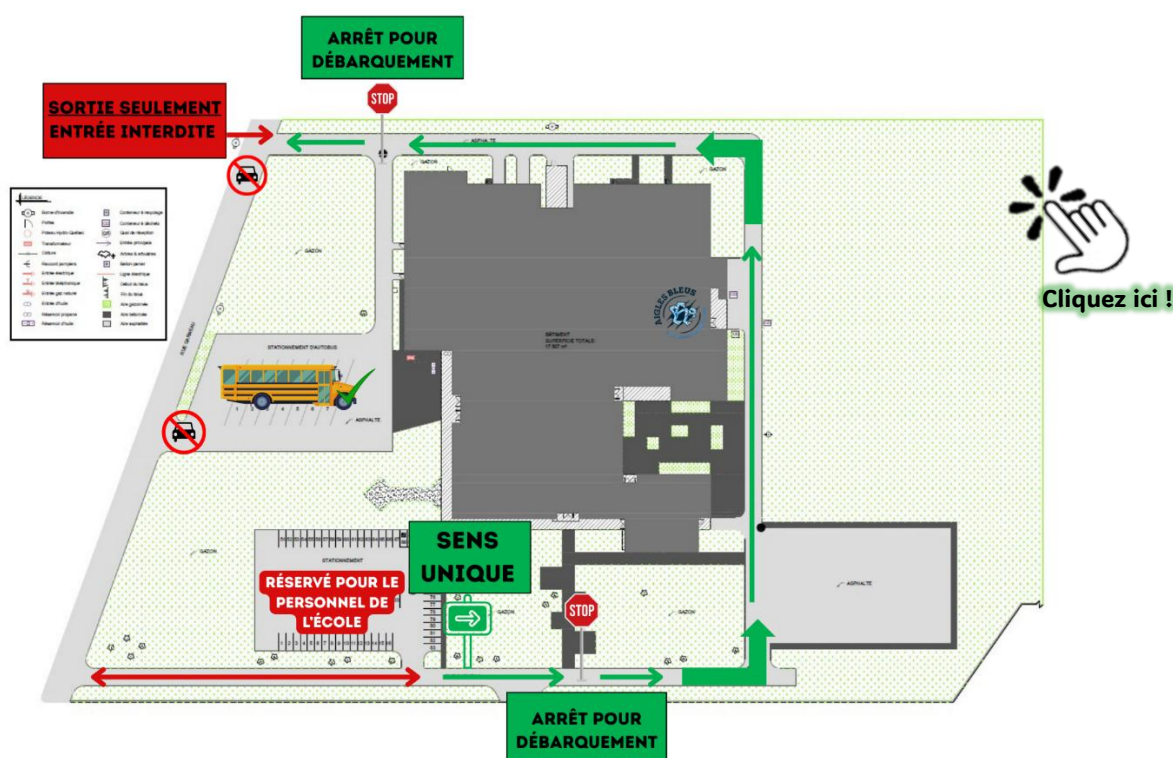
Il est interdit de posséder et de consommer des boissons énergisantes à l'intérieur et sur le terrain de l'école.



Stationnement



Les véhicules autres que les autobus scolaires n'ont pas accès au stationnement des autobus entre 8 h et 16 h 30. Le stationnement situé au sud est réservé au personnel de l'école et aux visiteurs. Si vous venez chercher ou amener votre enfant, vous devez le prendre ou le laisser à un des deux débarcadères prévus à cet effet (voir le plan ci-dessous) :



Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le stationnement sauf si vous avez rendez-vous avec un membre du personnel. Les élèves qui ont un véhicule doivent se stationner dans le stationnement de l'aréna.

6380, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Coordonnées

Téléphone : 418 796-0503
Télécopieur : 418 926-3123
Courriel : pamphile-lemay@cssdn.gouv.qc.ca
Site Internet : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pamphilelemay/>



Facebook



Info-nouveautés

2026-2027



École secondaire
Pamphile - Le May
Engagement - Respect - Collaboration



Pas de tabac dans notre COUR !

Il est interdit de fumer, de « vapoter » ou de fournir du tabac à une personne de moins de 18 ans tant dans l'école que sur les terrains de l'école. À défaut de respecter cette loi, **UNE AMENDE ALLANT JUSQU'À 500 \$** sera émise. Tous les produits du tabac incluant les cigarettes électroniques et leur contenu feront l'objet d'une saisie si l'élève l'utilise sur le terrain ou dans l'école. Lorsqu'un élève a une vapoteuse ou l'utilise, l'intervenant qui le voit, effectuera la saisie. Un courriel sera envoyé aux parents pour qu'ils viennent chercher l'appareil et un rapport sera remis au policier-école qui émettra une contravention.



Appareils technologiques portatifs

Il est interdit pour les élèves d'avoir un cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels à l'intérieur ainsi que sur le terrain de l'école dès son arrivée à l'école jusqu'à 16 h 15.

Cette règle s'appliquera également lors des sorties scolaires, sauf lors des voyages scolaires.

- Exceptionnellement, si le cellulaire est nécessaire pour une sortie éducative, le responsable pourra le permettre et l'élève sera informé.
- Pour un voyage scolaire, des règles spécifiques seront déterminées par les responsables et les accompagnateurs.



Nous recommandons que l'élève n'apporte aucun appareil mobile de la maison afin de respecter plus facilement cette règle.

Nous vous rappelons que nous fournissons un Chromebook pour l'aspect pédagogique.

L'élève pourra utiliser le téléphone du secrétariat pour rejoindre un parent ou demander à un adulte de l'école pour toute urgence lorsque le secrétariat est fermé.

Tout adulte de l'école pourra demander à l'élève de lui remettre le matériel interdit s'il le voit.

Ce matériel sera apporté au secrétariat par l'adulte et l'élève pourra le récupérer à ce même endroit à 16 h 15.

Si l'élève refuse de remettre ce matériel, il s'agira d'un refus de collaborer.

L'élève sera dirigé vers le local de La Relance et pourra réintégrer ses cours lorsqu'il remettra l'appareil à un adulte.

Si du matériel est de nouveau confisqué, le parent devra venir le récupérer pendant les heures d'ouverture de l'école.



Prêt d'un outil informatique

Nous encourageons l'utilisation d'une pochette afin de protéger l'appareil et de faciliter le transport de l'appareil et de son chargeur en classe.

6380, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Coordonnées

Téléphone : 418 796-0503
Télécopieur : 418 926-3123
Courriel : pamphile-lemay@cssdn.gouv.qc.ca
Site Internet : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pamphilelemay/>



Facebook



Info-nouveautés

2026-2027



École secondaire
Pamphile - Le May
Engagement - Respect - Collaboration



Retour du vouvoiement à l'école

Le vouvoiement fait son retour dans notre école. Bien que cette pratique ait peu à peu disparu du quotidien de plusieurs jeunes, les élèves seront désormais invités à réapprendre et à intégrer cette forme de politesse dans leurs interactions avec les adultes du milieu scolaire.



L'équipe-école accompagnera les élèves dans cette démarche, en les aidant à adopter des marques de civisme telles que l'utilisation du vouvoiement ainsi que des termes de respect comme madame et monsieur.

Conscients que cette transition demandera du temps et de l'adaptation, nous privilégions une approche bienveillante. Aucun élève ne sera sanctionné s'il oublie d'utiliser le vouvoiement. L'objectif est avant tout éducatif : encourager un climat respectueux et valoriser les relations empreintes de courtoisie.

Ambassadeurs 2026-2027

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons les nouveaux ambassadeurs de notre école : **Antoine Simon** ainsi que **Cloé Paradis-Rousseau** qui seront en 4^e secondaire. Leur rôle sera essentiel pour faire rayonner notre établissement.

Nous remercions **Laurence Archambault** ainsi que **Gregory Breton** pour leur mandat d'ambassadeurs des deux dernières années.



Centre de soutien bienveillant – La Bulle

Le Centre de soutien bienveillant (CSB), appelé « La Bulle », est un espace sécurisant, prévisible et bienveillant mis en place afin d'accompagner certains élèves qui vivent des difficultés importantes sur le plan de l'adaptation scolaire (comportements, habiletés sociales, émotions et apprentissages). La mission de « La Bulle » est de permettre à l'élève de poursuivre ses apprentissages tout en développant les stratégies nécessaires pour retrouver un équilibre favorable à sa réussite et à son bien-être.

« La Bulle » repose sur trois valeurs fondamentales :

- ★ Respect: respect de soi, des autres et de l'environnement ;
- ★ Collaboration: travail concerté entre l'élève, sa famille, les enseignants, les intervenants et les partenaires concernés ;
- ★ Engagement: participation active de l'élève dans les démarches et les moyens mis en place pour l'aider.

Vous trouverez un document explicatif au sujet de ce nouveau local en [cliquant ici](#).

Prenez le temps de bien lire ce document avec votre enfant.

Je vous souhaite un bel été !

Marie-Ève Ouellet
Directrice



6380, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Coordonnées

Téléphone : 418 796-0503
Télécopieur : 418 926-3123
Courriel : pamphile-lemay@cssdn.gouv.qc.ca
Site Internet : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pamphilelemay/>



Facebook

